



Ouagadougou, le 04 MARS 2025

N°2025 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

№ 0014

COMMUNIQUE

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants **du cycle licence des universités publiques du Burkina Faso**, que l'État burkinabè offre des **bourses intermédiaires au titre de l'année académique 2024-2025**.

Le nombre de bourses disponibles est de deux cent soixante-cinq (265) dont quarante-cinq (45) bourses réservées exclusivement aux filles.

2 Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout étudiant inscrit dans une université publique du Burkina Faso et remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- avoir validé son année avec une moyenne annuelle d'au moins **12,50/20**;
- n'avoir pas redoublé plus d'une fois dans le cycle Licence ;
- **ne pas être déjà salarié du public ou du privé.**

2.1 condition spécifique liée à l'âge pour le Cycle Licence

- pour les **candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel, ne pas être âgé de plus de 24 ans révolus au 31 décembre 2025** pour la 2ème année ;
- pour les **candidats titulaires des autres séries de baccalauréat, ne pas être âgé de plus de 23 ans révolus au 31 décembre 2025** pour la 2ème année ;
- pour les **candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel, ne pas être âgé de plus de 25 ans révolus au 31 décembre 2025** pour la 3ème année ;
- pour les **candidats titulaires des autres séries de baccalauréat, ne pas être âgé de plus de 24 ans révolus au 31 décembre 2025** pour la 3ème année.

2.2 condition spécifique liée à l'âge pour les études en sciences de la santé (médecine, pharmacie et chirurgie dentaire) :

- **ne pas être âgé de plus de 26 ans révolus au 31 décembre 2025** pour la 4ème année ;
- **ne pas être âgé de plus de 27 ans révolus au 31 décembre 2025** pour la 5ème année.

3 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou encore la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de la dernière année académique **comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ou les copies des relevés de notes** de la dernière année académique **téléchargées sur la plateforme CampusFaso et comportant les moyennes semestrielles ou annuelles** ;
- l'attestation d'inscription ou de préinscription de l'année académique en cours ;
- le curriculum vitae daté et signé (CV).

4 Procédure de dépôt du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme **du 06 au 19 mars 2025 au plus tard à 23h59 mn sur le site : <https://campusfaso.bf>** dans la rubrique bourse.

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

5 Recommandations pour le dépôt des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;

- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

6 Conditions et modalités d'examen du dossier

- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné** ;
- Tout dossier comprenant un **scan de l'original** ou le **scan d'une photocopie non légalisée** en lieu et place du **scan de la photocopie légalisée** exigée par le communiqué ne sera pas examiné ;
- **La priorité sera accordée aux candidats ayant validé leur année académique en session normale ou en 1^{ère} session ;**
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte ;**
- **Les dossiers des candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne seront pas examinés ;**
- Tout dossier de candidature d'un **étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER**, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité **ne sera pas examiné** ;
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

P/le Ministre et par délégation
le Secrétaire général

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

